

Guyancourt-Aubevoye

1 Avenue du Golf 78288 Guyancourt Cedex API TCR LOG 0 60

01 30 03 22 93 (Guyan.) 02 32 77 63 09 (Aube.) 06 08 24 23 15 (Guyan.) 06 82 45 48 18 (Aube.) 01 30 03 22 94 (Guyan.) 02 32 77 61 45 (Aube.)

E.mail: tcr.sud@freesurf.fr

Le 12 Février 2001 numéro 07

INDEPENDANCE?

Le 23 juin 2000, la direction Renault et les organisations syndicales CFDT, CGC, FO, CFTC signaient un accord sur " la représentation du personnel et la concertation sociale ".

SUD constatait à l'époque que les organisations signataires ont joué les grandes muettes sur le contenu de cet accord. Et pourtant celui-ci concerne en premier lieu les salariés :

Il diminue le nombre d'heure de délégation aux délégués du personnel ainsi que les heures d'information syndicale => cet accord tourne le dos à un syndicalisme de terrain.

Il augmente les heures pour "les instances des contributions du dialogue social " avec plus de permanents. =>il favorise un syndicalisme de salon

La direction Renault a tout intérêt a affaiblir le syndicalisme de terrain. Cela lui permet d'une part de ne pas répondre aux revendications des salariés, d'autre part par exemple de transgresser la loi sur la saisie des heures réellement effectuées (heures dissimulées) sur la sous-traitance (délit de marchandage).

De tout temps, le patronat a essayé « d'acheter » les organisations syndicales et cet accord va dans le même sens

En attendant, la situation économique n'a jamais été aussi florissante, les revenus des salariés n'augmentent pas, les charges et les conditions de travail s'aggravent.

Les organisations signataires ont fait le choix de tourner le dos a un vrai syndicalisme en échange de " contributions financières " de l'entreprise.

Extraits de l'accord du 23/6/2000 sur la représentation du personnel et la concertation sociale =>

1-2-6 Moyens financiers

Chaque organisation syndicale représentative, tant au plan national qu'au niveau de l'entreprise, bénéficié d'une contribution annuelle de fonctionnement s'élevant à :

un montant fixe de 300 000 F (45 734.71 Euros) pour les organisation syndicales recueillant au moins 5% des voix exprimées aux élections de l'ensemble des Comités d'établissement ;

une partie variable fixée selon le pourcentage des voix exprimées aux élections du Comité d'établissement selon un barème progressif, par tranche de 5% des voix exprimées aux élections de comités d'établissement et pour un montant de 30 000 F (4 573,47 Euros) pour chaque tranche, à l'exception de la première tranche, fixée pour sa part à 75 000 F (11 433,68 Euros), dès lors que l'organisation syndicale à obtenu au moins 2% des voix exprimées à ces élections.

Cette contribution est destinée à permettre le bon fonctionnement des organisations syndicales. Elle est versée à chaque délégué central qui en assure la gestion.

Annexe 2 à l'accord du 23 juin 2000 sur la représentation du personnel et la concertation sociale chez Renault relative à la contribution au fonctionnement de la

fédérations syndicales nationales représentatives de la Métallurgie.

Compte tenu de la structure actuelle du syndicalisme en France et notamment du rôle des fédérations syndicales nationales professionnelles et de la l'importance du secteur métallurgie pour le groupe RENAULT, il est décidé le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 600 000 F à chaque fédération syndicale nationale de la métallurgie, justifiant d'au moins 5 % de voix exprimées aux élections de comités d'entreprise et au cours de l'année Ces dispositions sont antérieure. applicables, à titre expérimental, pour une durée de trois ans à compter du 1er ianvier 2001.

Sur le plan national, cet accord intervenait en plein débat sur le financement des syndicats.

Les révélations de la presse puis, un rapport confidentiel de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) met gravement en cause le groupe CRI.

Les faits évoqués par l'inspection portent sur la gestion des dirigeants patronaux de la CRI (rémunérations élevées, notes de frais, achats de chevaux de course), mais aussi les confédérations syndicales qui sont également mises en cause. Elles auraient négocié " en secret " un système d'échanges de services, syndicat par syndicat au plus haut niveau.

Les centrales syndicales se sont partagées entre 1995 et 1998, plus de 34 millions de francs

Nous ne sommes pas d'accord!

Pour SUD, il est possible de sauver un syndicalisme au service des salariés.

Un syndicalisme de syndiqués cela permet un financement indépendamment des patrons. Cela permet un contrôle des élus et des revendications.

C'est l'objectif de SUD.

Nous vivons uniquement sur les cotisations des adhérents.

Il faut que chaque salarié apporte sa pierre à l'édifice, chacun d'entre nous doit y trouver sa place.

Nous vous présentons le bilan financier de notre syndicat pour l'an 2000

	entrées	Sorties
cotisations des adhérents	102322	
souscriptions	4450	
prêt bancaire pour duplicopieur	53000	
aide aux élus par le CE (1)	0	
remboursement du prêt (duplicopieur)		16526
Achats duplicopieur		62934
Achats petit matériel		8918
papier et encre (45 numéros, plus 3 spéciaux) soit 210000 tracts sur Guyancourt et 16000 sur Aubevoye		34699
courriers et recommandés		800
divers et solidarité		6057
frais de justice		1563
total	159772	131497
reste en caisse	28275	

(1) : Sud qui a un élu au CE depuis le 1^{er} Juillet 2000, n'a toujours pas bénéficié de « l'aide aux élus », contrairement à tous les autres syndicats.

(Plus de 2MF cette année. Se reporter à notre tract n°21 de Mai 2000)

Le 8 Mars, votez pour un syndicat autogéré et libre de toutes manipulations politiciennes.

A consulter site SUD : http://sudrenault.free.fr